

COMPOSITION DES JURYS DE SÉLECTION

MASTER

Campagne 2022 – 2023

Le Président de l'université

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6, et D. 612-36-2 ;

Vu les statuts de l'Université de Tours ;

Vu la délégation de signature et de pouvoir du Président de l'université n° DAJ/n°2021-425 ;

Vu la proposition de composition des jurys formulée par le Directeur de l'UFR de Médecine,

DÉCIDE

Article 1 : Désignation des jurys de sélection

Les demandes d'admission en Master pour l'année universitaire 2022–2023 sont examinées par un jury composé des personnes désignées ci-après :

MASTERS

MENTION Biologie Santé

Parcours Imagerie Biomédicale

Master 1 : (cf Sciences)

Master 2 :

Président : Johnny VERCOUILLIE
Membres : Laurent BARANTIN
Jean-Michel ESCOFFRE
Lydie NADAL-DESBARATS
Jean-Pierre REMENIERAS
Pierre TAUBER

MENTION Santé Publique

Parcours Prévention et Promotion de la Santé

Master 1

Président : Emmanuel RUSCH
Membres : Lucile GROLEAU
Leslie GUILLON
Patrick LEGROS

Master 2

Président : Emmanuel RUSCH
Membres : Lucile GROLEAU
Leslie GUILLON
Patrick LEGROS

Parcours Économie et Gestion des Structures Sanitaires et Sociales (EGSSS)

Master 1

Président : Emmanuel RUSCH
Membres : Lucile GROLEAU
Leslie GUILLON
Patrick LEGROS

Master 2

Président : Emmanuel RUSCH
Membres : Lucile GROLEAU
Leslie GUILLON
Patrick LEGROS

Parcours Management, Éthique et Éducation en Santé

Master 1

Président : Emmanuel RUSCH
Membres : Lucile GROLEAU
Leslie GUILLON
Patrick LEGROS

Master 2

Président : Emmanuel RUSCH
Membres : Lucile GROLEAU
Leslie GUILLON
Patrick LEGROS

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 20 janvier 2022

Pour le Président de l'Université et par délégation,
Vice-président en charge de la formation et de la vie
universitaire



Florent MALRIÉU